



COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 16/12/2019

ORDRE DU JOUR

- 1/ Conséquences des suppressions de poste au SED de l'INSEE Hauts-de-France en termes de conditions de travail
- 2/ Organisation des équipes d'appui à La Madeleine (DIRCOFI)
- 3/ Suivi du droit d'alerte à l'INM (DRFIP)
- 4/ Déménagement de la trésorerie de la Métropole Européenne de Lille (MEL DRFIP)
- 5/ Point sur la sécurité incendie de Kennedy avec le mandataire de sécurité
- 6/ Réponse de la DRFIP suite à la visite du CSRH par les organisations syndicales du CHSCT
- 7/ Questions diverses

1/ Conséquences des suppressions de poste au SED (Service d'Édition et de Diffusion) de l'INSEE Hauts-de-France en termes de conditions de travail

Sur ce sujet que nous avons demandé, la direction a montré une nouvelle son MEPRIS vis-à-vis des représentants du personnel ; et à travers nous, envers l'ensemble des collègues de l'INSEE. Régulièrement, la CGT Finances fait remarquer que comme les autres administrations, la direction de l'INSEE est tenue d'être présente lors des réunions et à fortiori lorsqu'un sujet les concernant est évoqué. Mais non, la direction a préféré envoyer au front le chef de service du SED pour tenter de minimiser la souffrance des collègues suite aux réformes territoriales et aux suppressions d'emplois. Il ne nous aura pas fallu longtemps pour constater que le chef de service était lui-même victime des piètres moyens qu'on lui donne et avec lesquels il essaie de faire au mieux (ou au moins pire).

Dans ces circonstances, nous avons demandé le report de ce sujet au prochain CHSCT avec la présence obligatoire d'un directeur de l'INSEE, comme cela devrait être le cas dans toutes les réunions du CHSCT.

Au besoin, nous invitons le chef de service du SED à être présent à nos côtés lors de cette prochaine séance pour défendre ses collègues.

2/ Organisation des équipes d'appui à La Madeleine (DIRCOFI)

Sur ce projet, force est de constater que la DIRCOFI a préféré faire cette réorganisation sans concertation avec le CHSCT alors qu'elle était à l'étude depuis deux ans et qu'elle est présentée en urgence en CHSCT et en CTL la même semaine sans respect du dialogue social dont les directions ne cessent de s'enorgueillir. Les recommandations du CHSCT suite à un acte tragique en 2017 dans le service n'ont été que peu ou pas suivies. Les simples demandes de fourniture comme un matériel plus adapté pour les opérations de scannage (qui sont très nombreuses) ont été rejetées pour des raisons bassement financières.

Dans la mesure où cette organisation est la conséquence des nombreuses suppressions d'emplois entraînant de fait la disparition programmée des équipes d'appui à la DIRCOFI, la CGT Finances a voté contre ce projet qui n'améliorera pas les conditions de travail des collègues.

3/ Suivi du droit d'alerte pour l'Immeuble des Nouveaux Métiers à Lille (DRFiP)

La DRFiP semble enfin avoir pris conscience des problèmes de sécurité des collègues présents sur le site de l'INM. Une réunion avec le propriétaire et le syndic a eu lieu ainsi qu'une rencontre avec les services de police. Plusieurs actions sont programmées et certaines ont déjà été réalisées.

La CGT Finances suivra avec attention la mise en place concrète des actions annoncées (sécurisation du site, renforcement des rondes de police...).

Concernant la situation spécifique de la trésorerie de Lille-Amendes relevé lors du droit d'alerte, les réponses ont été très largement insuffisantes et sont même source de grave inquiétude dans un contexte déjà très tendu.

A titre d'exemple d'action mise en place, la DRFiP a fait diffuser les horaires validés en CTL en mai dernier. Cependant, ces horaires ne correspondent pas aux horaires réellement appliqués dans le service, que ce soit le matin ou l'après-midi, alors que les horaires diffusés précédemment correspondaient au moins pour le matin...

La DRFiP ne compte pas diffuser les horaires réellement appliqués car cela irait à l'encontre de la réglementation, tout en rechignant à renforcer le service au-delà des actions prévues (sous-effectif de 9 personnes sur 20 actuellement « compensé » par 4 collègues de l'équipe de renfort).

La direction a également refusé pour l'instant de renforcer le nombre de vigiles.

La direction s'obstine donc à maintenir une situation ingérable pour les collègues et les usagers.

La CGT Finances refera un droit d'alerte spécifique pour Lille-Amendes dans l'hypothèse plausible où la situation venait à se dégrader de nouveau.

Information de dernière minute, la DRFiP a trouvé une solution pour les problèmes de sécurité de l'INM : Déménager les services dans la nouvelle Cité Administrative à Lille-Sud en 2023

4/ Déménagement de la trésorerie de la Métropole Européenne de Lille (DRFiP)

Suite au déménagement de la Métropole Européenne de Lille (MEL), la trésorerie située dans ses locaux est amenée à déménager également.

La DRFiP a opté pour l'installation de la trésorerie dans les locaux de la Paierie Départementale, faute de pouvoir l'installer techniquement dans les nouveaux locaux de la MEL.

Bien que la DRFiP ait suivi la volonté des collègues sur une installation à la Paierie Départementale plutôt qu'à la Cité Administrative, la CGT Finances s'est abstenue sur ce projet pour les raisons suivantes :

- l'installation de la trésorerie au sein de la Paierie Départementale ne remet pas en cause le projet dans le plan Darmanin d'intégrer la trésorerie dans un Service de Gestion Comptable (SGC) avec d'autres trésoreries, ce qui entraînerait à terme un nouveau déménagement pour les collègues de la trésorerie ;
- la mise en place d'un conventionnement avec le restaurant de la MEL pour l'ensemble des collègues qui seront présents dans les locaux de la Paierie Départementale est loin d'être garantie ;
- aucune place de parking supplémentaire au quota déjà alloué à la paierie n'est prévue ;
- la densification des m² dévolues aux 2 services qui entérine toutes les suppressions d'emplois des 15 dernières années.

5/ Point sur la sécurité incendie de Kennedy avec le mandataire de sécurité (DRFiP)

Ce point avec un expert sécurité incendie était demandé depuis longtemps par la CGT Finances.

Nous avons eu la confirmation que la sécurité incendie de Kennedy avait été délaissée sur les 40 dernières années. D'une part, uniquement 2 visites périodiques de la commission de sécurité incendie ont eu lieu en 40 ans alors que ces visites devaient avoir lieu tous les 5 ans. D'autre part, de nombreux travaux ont eu lieu sans information préalable de cette même commission, ce qui a fragilisé la sécurité incendie du site conduisant la commission à rendre en 2018 à un avis défavorable d'exploitation.

Cette situation est loin d'être irrémédiable : si les moyens financiers suffisants sont mis en œuvre, la sécurité incendie de Kennedy peut être rétablie de manière optimale d'ici la prochaine visite de la commission en 2023. Toutefois, au vu des moyens financiers mobilisables par la DRFiP, le mandataire de sécurité se dit très pessimiste pour une remise aux normes en 5 ans et estime plus probable un délai de 15 ans...

Pour compenser l'avis défavorable et en attendant la mise en place de l'ensemble des travaux, l'organisation des évacuations a été renforcée au-delà de ce que prévoit la réglementation quand le bâtiment est aux normes. Pour assurer la sécurité incendie des collègues, il est actuellement nécessaire d'évacuer immédiatement l'étage incendié ainsi que tous les étages situés au-dessus (dans un site aux normes, seul l'étage incendié aurait besoin d'être évacué vers l'étage du bas ou le compartiment adjacent, en l'occurrence l'autre aile du même étage pour l'immeuble Kennedy).

La CGT Finances a demandé la transmission du rapport d'audit établi par le mandataire de sécurité ainsi que la transmission des compte-rendus des comités de suivi sur la sécurité incendie du site.

Il est impératif que la DRFiP réalise dans les plus brefs délais les travaux nécessaires afin que la sécurité des collègues soit totalement assurée en cas d'incendie.

6/ Réponse de la DRFiP suite à la visite du CSRH par les représentants du CHSCT

La DRFiP a continué à dédramatiser la situation du CSRH. La question des emplois a reçu la même fin de non recevoir qu'en novembre alors qu'il est un élément majeur dans la souffrance au travail des collègues.

Sur les recommandations organisationnelles, celles-ci ont été peu ou pas suivies. Certaines observations ont même été raillées ! Nous avons en effet relevé des velléités de départ du service : assertion infondée selon la direction.

Nous avons préconisé la mise en place de synthèses établies par l'encadrement en complément de la transmission des notes de centrale. Pas de sujet pour la direction puisque ces notes font déjà l'objet de lectures partagées. Or, cet exercice ne permet pas toujours de clarifier les consignes à appliquer.

Nous demandons également une meilleure priorisation des urgences. L'administration a répondu de manière laconique que la gestion de l'urgence est inhérente au service de la paie. Ben voyons !

A propos de la frustration de ne pas pouvoir renseigner correctement les collègues-usagers du CSRH, de nouveau, déni complet de la DRFiP. Elle a en effet rappelé que le rôle du CSRH n'est pas d'informer mais de traiter la paie, sinon qu'ils postulent au service RH ou aux SIA. Grosso modo : c'est un service de back office, ils n'ont pas à faire du renseignement (circulez y a rien à voir).

Pour la CGT Finances, cet acharnement à industrialiser les processus de liquidation de la paie ravive le spectre de l'Opérateur National de la Paie (ONP) dont nous avons pourtant obtenu l'abandon à force de luttes.

La CGT Finances a également rappelé une jurisprudence récente du 30 novembre 2018, n° 2199/18, Mme C. c/ société Pro impec où l'employeur avait été condamné. Selon l'arrêt, « *la société [...] non seulement, ne justifie pas avoir mis en œuvre les mesures de prévention prévues par les articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du Code du travail et notamment celles permettant **d'adapter le travail à l'homme** en particulier en ce qui concerne les méthodes de travail et de production, mais encore alors qu'elle était informée de l'existence de faits susceptibles de porter atteinte à la santé de la salariée, n'a pris aucune mesure immédiate propre à les faire cesser.*

Les méthodes de gestion mises en place au sein de la société [...] ont ainsi imposé à Mme C. une surcharge de travail par l'accomplissement d'heures supplémentaires ou l'obligation de travailler en dehors de ses heures de travail. Ces méthodes de gestion [...], alors même que l'employeur avait été alerté sur l'état de fatigue physique et morale de Mme G, ont eu pour effet une dégradation de ses conditions de travail entraînant une altération de sa santé. »

Ainsi, en cas de dégradation de la santé, le juge, quand il est saisi, doit vérifier si l'employeur a respecté cette obligation « adapter le travail à l'homme ».

Cette situation n'est pas sans rappeler la situation du CSRH où un cumul de 86 jours ont été recrédités à 15 collègues.

La DRFiP ne doit pas prendre à la légère la souffrance des collègues. Elle applique avec zèle les directives de la direction générale, mais oublie bien trop souvent son obligation légale de résultat en matière de santé et de sécurité du travail.

7/ Questions diverses

Marché de formations conduite (Douanes)

Le nouveau marché public de formations que nous avons sollicité avec insistance est en préparation. Nous espérons ainsi satisfaire dès 2020 l'ensemble des collègues en attente d'une formation adaptée à la conduite rapide d'intervention.

La CGT Finances se félicite que ce marché se mette en place car le risque routier en intervention est un risque majeur pour les collègues de la surveillance douanière.

Centre des Finances Publiques de Roubaix (DRFiP)

- Accueil des Services Impôts des Particuliers

Nous avons relayé la souffrance des collègues de l'accueil au sein d'une équipe trop réduite (6 agents actuellement contre 9 il y a 3 ans) qui n'arrive pas à gérer le flux massif des usagers ; sensés disparaître comme par magie selon la direction avec le temps (sic).

Il en résulte de nombreux arrêts de travail et un stress continu pour les collègues. La DRFiP n'a cependant fourni aucune réponse sur le sujet au-delà de se défaire de sa responsabilité pour la reporter sur le chef de service dont dépend l'accueil de Roubaix (actuellement le SIP Roubaix Nord). La direction, qui a supprimé de nombreux postes dans ce service, a quand même osé avancer que le fléchage de ces suppressions sur l'accueil de Roubaix relevait de l'unique responsabilité chef de service !

La DRFiP a tout de même pris note de l'alerte et s'est engagée à faire un retour lors du prochain CHSCT.

- Accueil du Service Impôts des Entreprises de Roubaix Sud

Depuis la mise en place de l'accueil exclusif sur rendez-vous, les collègues doivent accompagner les usagers du rez-de-chaussée aux étages, compromettant leur intégrité physique. Pourtant, jusqu'alors en accueil sur plage horaire fixe, ils bénéficiaient de la protection d'un guichet sécurisé à leur étage. La CGT Finances a dénoncé cette ineptie et demandé une solution à la DRFiP qui s'est engagée à revenir aussi sur cette question lors de la prochaine séance.

- Brigade de Vérification

Par ailleurs, lors d'un groupe de travail début décembre, la CGT Finances s'était saisie des fiches de signalements émanant des vérificateurs. A cette occasion, nous avons relayé la demande de mise à disposition à demeure d'un véhicule administratif directement sur le site de Roubaix, afin de ne pas mettre en danger les biens, la sécurité et la vie privée des collègues nomades. Le représentant de l'administration nous fera un retour sur cette demande.

BSI de Maubeuge

La CGT Finances a évoqué la situation de la BSI de Maubeuge. Elle a continué à se dégrader depuis notre visite du CHSCT. De nombreuses altercations se sont produites, signe d'un malaise profond au sein de la brigade. . Pourtant, la direction des douanes ne semble pas avoir pris conscience des difficultés des collègues car aucune action sérieuse n'a été mise en place. La CGT Finances a demandé de procéder à une nouvelle visite dans les plus brefs délais afin de revoir les collègues et établir des recommandations qui pourront si elles sont suivies améliorer réellement leurs conditions de travail.

La CGT Finances restera très vigilante sur l'ensemble de ces sujets mais déplore hélas la généralisation de la souffrance au travail à l'ensemble des services de notre ministère.